

# Zimmersheim - Conseil municipal

## Oui au terrain, non à Linky

**Les élus se sont réunis le jeudi 15 juin à la mairie, notamment pour débattre de l'achat d'un terrain boisé en zone naturelle, du compteur Linky et du transport scolaire des collégiens.**

> Le maire Philippe Sturchler a porté à la connaissance des élus la démission du 1er adjoint au maire, Jean-Pierre Gasser, sans donner d'autres explications.

> Les élus ont décidé de se porter acquéreurs d'un terrain de deux hectares, situé dans une zone naturelle (en face de l'ancienne tuilerie) auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), pour un montant de 21 000 €. La taxe foncière de ce terrain s'élèverait à 100 €, selon le maire.

> Le maire a argumenté sur deux points pour justifier sa proposition d'achat : préserver une partie du patrimoine naturel de la commune et dans un avenir plus ou moins proche, utiliser ce terrain pour créer un bassin de retenue d'eau de pluie.

> Les élus ont approuvé à l'unanimité la proposition d'achat du terrain. En conséquence, le maire pourra répondre à l'appel de candidatures auprès de la Safer. À suivre.

### **Compteur Linky, 248 familles défavorables**

> La commune s'était engagée à prendre une décision concernant le compteur Linky, à condition que l'enquête menée auprès des habitants soit positive. Sur 500 familles consultées, 248 sont défavorables au compteur Linky et sept y sont favorables.

> En conséquence, les élus locaux, après avoir écouté les arguments du maire tirés d'un texte rédigé par la commune de Sausheim, ont décidé à la majorité (deux abstentions) de « refuser le déclassement des compteurs d'électricité existants et d'interdire l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son conseil municipal. »

> Philippe Sturchler a ensuite proposé de reconduire la participation aux frais de transport scolaire pour les familles habitant le village et dont les enfants fréquentent le collège Henri-Ulrich de Habsheim. La commune prendra en charge 50 % des frais de transport pour environ 24 collégiens. Le coût de l'opération s'élève à 2 500 € pour l'année. La proposition a été votée à la majorité, avec deux abstentions et une voix contre. Dominique Schaeffer aurait souhaité que la commune finance la totalité des frais de transport, mais uniquement pour les familles nécessiteuses.

## **Point divers**

> Le maire a évoqué à la situation de l'école élémentaire du village : « 25 élèves sont scolarisés dans les petites sections et 16 élèves le sont en CE1-CM2. Néanmoins le sujet reste sensible, mais n'est pas dramatique », a expliqué Philippe Sturchler.

> Les élus ont également évoqué le retour à quatre jours de classe par semaine. Marie-Laure Lobstein a précisé que « cette solution n'est pas envisageable, car aucun degré d'application n'a été pris dans ce sens ». D'ailleurs, l'avis des élus sur le sujet est très partagé.